



# Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

## PROCÈS VERBAL du jeudi 11 décembre 2025

### Commission Restreinte

**La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.**

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

\*Tirages de Coupes

\*Feuilles de Match Manquantes

\*Reports/Modifications

\*Obligations des Clubs

### TIRAGES COUPES

Date de jeu :	11/01/2026 Tirage le 04/12/25	08/02/2026 Tirage le 15/01/26	08/03/2026 Tirage le (.....)	19/04/2026	14/05/2026
Coupe 77 Seniors	Cadrage 1/8 <sup>e</sup>		1/8 <sup>e</sup> de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe Comité Seniors	Cadrage 1/8 <sup>e</sup>		1/8 <sup>e</sup> de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe 77 U18	Tour 2	Cadrage 1/8 <sup>e</sup>	1/8 <sup>e</sup> de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe Comité U18	Cadrage 1/8 <sup>e</sup>		1/8 <sup>e</sup> de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe 77 U16	Cadrage 1/8 <sup>e</sup>		1/8 <sup>e</sup> de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe Comité U16	Cadrage 1/8 <sup>e</sup>		1/8 <sup>e</sup> de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe 77 CDM			1/8 <sup>e</sup> de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe Comité CDM			1/4 de Finale		1/2 Finale
Coupe 77 Vétérans	Cadrage 1/8 <sup>e</sup>		1/8 <sup>e</sup> de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe Comité Vétérans	Cadrage 1/8 <sup>e</sup>		1/8 <sup>e</sup> de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe 77 +45 ANS			1/8 <sup>e</sup> de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe Comité +45 ANS			1/8 <sup>e</sup> de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale

Date de jeu :	31/01/2026 Tirage le 04/12/25	07/03/2026 Tirage le (.....)	04/04/2026	02/05/2026
Coupe 77 U15		1/8 <sup>e</sup> de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe Comité U15		1/4 de Finale		1/2 Finale
Coupe 77 U14	Cadrage 1/8 <sup>e</sup>	1/8 <sup>e</sup> de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe Comité U14	Cadrage 1/8 <sup>e</sup>	1/8 <sup>e</sup> de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale

### FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

**La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)**

**\*Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

**ENVOI HORS DELAIS DE L'ORIGINAL DE LA FEUILLE DE MATCH OU DE SA COPIE DANS LES 48H**

Article 44.- Feuilles de Match.

44.1 - Feuille de match non réglementaire ou en retard : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. du District Seine et Marne de Football.

44.3 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie dans les 48h, amende prévue à l'annexe 2.- 50€

N° MATCH	DATE	CATEGORIE	COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	€
						50€

### **LA COMMISSION RECLAME POUR LA 1<sup>ERE</sup> ET DERNIERE FOIS LA FEUILLE DE MATCH**

\*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre

### **NON ENVOI DE L'ORIGINAL DE LA FEUILLE DE MATCH OU DE SA COPIE DANS LES 48H**

Article 44.- Feuilles de Match.

44.1 - Feuille de match non réglementaire ou en retard : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. du District Seine et Marne de Football.

44.3 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie dans les 48h, amende prévue à l'annexe 2.- 50€

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	€
54686606	07/12/25	CDM	D2A	MITRY OURCQ PTG 5	FC MUSCLE 5	50€
54687499	07/12/25	VETERANS	D4A	GRETZ T. 32	ST MARD 31	50€
				Score transmis par le club de St Mard : 1 - 1		
54687501	07/12/25	VETERANS	D4A	FC LE PIN 31	MITRY OURCQ PTG 31	50€
54688715	07/12/25	+45 ANS	A	TORCY 35	MITRY OURCQ PTG 35	50€
54688842	07/12/25	+45 ANS	B	CLAYE SOUILLY 35	ST THIBAUT FC 35	50€
53542183	07/12/25	SENIORS	D3C	LOGNES 2	VILLENOY 1	50€
				Score transmis par l'arbitre officiel : 1 - 1		

### **MATCH PERDU A L'EQUIPE RECEVANTE APRES UNE RECLAMATION :**

\*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre

RSG - Article 44.3 Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie après une réclamation de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe 2 du R.S.G. (80€) du District et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant, sur la base du rapport d'un officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre.

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	€
53546996	29/11/25	U15	D1	BUSSY 1	VAIRES 1	50€
				Score transmis par l'arbitre officiel : 2 - 2		

La Commission décide d'appliquer l'amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (80€), de donner match perdu (-1 point ; 0 but) à l'équipe recevante Bussy 1, l'équipe visiteuse Vaires 1, conservant le bénéfice du point acquis (1 point ) et des buts marqués (2 buts) lors de la rencontre.

### **ERRATUM**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	€
54681493	09/11/25	SENIORS	D4B	VFFA 77 3	ESBLY 1	80€
				Score transmis par arbitre officiel & observateur : 3 - 2		

La Commission décide d'appliquer l'amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (80€), de donner match perdu (-1 point ;0 but) à l'équipe recevante VFFA 77 3 , l'équipe visiteuse ESBLY conservant le bénéfice des points acquis (0 point) et des buts marqués (2 buts) lors de la rencontre.

Considérant que la décision initiale a indiqué un « match perdu par pénalité » pour le club du VFFA en raison de la non-reception de la feuille de match relative à la rencontre du 09/11/2025 contre ESBLY ;

Considérant que le club du VFFA a contesté cette décision en précisant, pièces à l'appui, qu'une feuille de match version papier a été transmise le 12/11/2025 depuis la boîte mail officielle du club ;

Considérant que l'envoi a été effectué vers un mauvais service, entraînant l'absence de prise en compte initiale de la feuille de match, mais que l'envoi a été réalisé dans un délai proche de la rencontre ;

*Considérant que les documents transmis, notamment la copie du courriel et les pièces jointes, confirment la réalité de l'envoi ;*

*Considérant que les feuilles de match des compétitions à 11 doivent être transmises séparément et ne doivent en aucun cas être envoyées conjointement avec celles du foot animation, afin d'assurer un traitement conforme et éviter toute confusion dans la réception des documents ;*

*Considérant que la Commission estime, au vu des éléments fournis, que le maintien de la sanction de « match perdu par pénalité » n'est pas justifié ;*

**La Commission décide :**

- **D'annuler la décision de match perdu par pénalité pour non-envoi de la feuille de match ;**
- **De lever la pénalité correspondante ;**
- **De valider le résultat acquis sur le terrain lors de la rencontre du 09/11/2025 entre VFFA et ESBLY ;**

## **PROBLEME SCORE**

53548463	06/12/25	U14	D3C	DAMMARIE FC 22	FONTAINEBLEAU 23
07/12/25-Courriel du club de Dammarie FC, informant la Commission d'une erreur concernant le score de la rencontre, celui-ci étant de 1 à 1 et non 1 but à 0 en faveur de Dammarie comme indiqué					
<b>La Commission remercie le club de Fontainebleau donc de bien vouloir lui transmettre ces observations dans les meilleurs délais afin que le dossier puisse être régularisé.</b>					

## **PROBLEME FMI**

53547840	06/12/25	U14	D2B	LIEUSAINT 21	TORCY 24
09/12/25-Courriel du club de Lieusaint Informant la Commission de l'impossibilité de transmettre la FMI, avec liste des joueurs de Lieusaint, score de la rencontre (2-3), nom de l'arbitre assistant, du délégué et des dirigeants					
09/12/25-Courriel transmis au club de Lieusaint					
« Conformément à l'article 44.2 du Règlement Sportif Général, il est impératif que le club recevant transmette :					
<ul style="list-style-type: none"><li>• une photo de la composition des deux équipes immédiatement après leur validation,</li><li>• puis, avant la clôture par l'arbitre, une photo du résultat final ainsi que des faits disciplinaires (avertissements, exclusions, etc.).</li></ul>					
Ces éléments sont nécessaires pour assurer la traçabilité et la régularité de la rencontre.					
Si la FMI a rencontré un incident technique avant le match, il convenait d'utiliser une feuille de match papier.					
<b>La Commission remercie le club de Lieusaint donc de bien vouloir lui transmettre les documents manquants dans les meilleurs délais afin que le dossier puisse être régularisé. ... »</b>					
Considérant que le club de Lieusaint n'a pas transmis les éléments demandés.					
<b>Par ces motifs, la Commission transmet le dossier à la Commission Statuts &amp; Règlements</b>					

## **REPORTS/MODIFICATIONS** **Toutes Compétitions District**

**Week-end du 13 et 14 décembre 2025**

### **MATCH 54705590 CHAMPS FCC 21 – ST MARD 21 U14 D4A du 13/12/2025**

09/12/2025-Demande de modification de d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CHAMPS FFC** pour disputer la rencontre à 17H00 au lieu de 13H00

**Considérant l'article 10.3 du RSG**

*– En cas de demande de changement d'horaire par le club recevant avant le mardi soir précédent la rencontre, les horaires suivants seront validés directement par le District.*

*Considérant que l'installation est déjà occupée à cet horaire*

**Demande de modification non prise en compte, déjà une rencontre à 17h30 au stade des Pyramides (U18F R3 - Prioritaire)**

Mail de la mairie informant la Commission que la rencontre aurait lieu à 15h00 au stade Hurtebize (terrain N°2)

La Commission prend note du nouvel horaire et du changement de terrain

### **MATCH 54706391 CPSP 22 – NANGIS 21 U14 D4E du 13/12/2025**

05/12/2025-Demande de modification de d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CPSP** pour disputer la rencontre à 13H00 au lieu de 14H00

**DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE NANGIS****Considérant l'article 10.3 du RSG**

*– En cas de demande de changement d'horaire par le club recevant avant le mardi soir précédent la rencontre, les horaires suivants seront validés directement par le District.*

**DEMANDE ACCEPTEE ET HOMOLOGUEE PAR LA COMMISSION**

08/12/2025-Demande de modification de d'horaire via FOOTCLUBS du club de **NANGIS** pour disputer la rencontre à 17H00 au lieu de 13H00

**DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE CPSP****MATCH 54706521 VERNEUIL 21 – CHAMPENOIS MV 21 U14 D4F du 13/12/2025**

09/12/2025-Demande de modification de d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VERNEUIL** pour disputer la rencontre à 14H00 au lieu de 15H30

**DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE CHAMPENOIS****Considérant l'article 10.3 du RSG**

*– En cas de demande de changement d'horaire par le club recevant avant le mardi soir précédent la rencontre, les horaires suivants seront validés directement par le District.*

**DEMANDE ACCEPTEE ET HOMOLOGUEE PAR LA COMMISSION****MATCH 53544194 MAISONCELLES 5 – PONTHIERRY 5 CDM D1 du 14/12/2025**

13/11/2025-Demande d'inversion Via FOOTCLUBS du club de **MAISONCELLES** pour disputer la rencontre à St Fargeau Ponthierry au lieu de Maisoncelles

**EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE PONTHIERRY****MATCH 53545218 ENT CSD/ST PATHUS 31 – MOUSSY NF 31 VETERANS D2A du 14/12/2026**

08/12/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **DAMMARTIN** pour disputer la rencontre le 21/12/2025 au lieu du 14/12/2025

**DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE MOUSSY NEUF**

09/12/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **DAMMARTIN** pour disputer la rencontre le 11/01/2026 à 11h30 au lieu du 14/12/2025 à 11h00

**DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE MOUSSY NEUF****MATCH 53545623 BUCCEENNE 31 - ENT CSD/ST PATHUS 32 VETERANS D3A du 14/12/2026**

07/12/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **DAMMARTIN** pour disputer la rencontre le 21/12/2025 au lieu du 14/12/2025

**EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE BUCCEENNE****MATCH 54687634 MORMANT FC 33 – SERVON 32 VETERANS D4B du 14/12/2025**

06/12/2025-Demande de modification de date et d'horaire Via FOOTCLUBS du club de **MORMANT FC** pour disputer la rencontre le 21/12/2025 à 10h00 au lieu du 14/12/2025 à 11h00

**EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE SERVON****MATCH 54687637 OZOUER LE V. 31 – PROVINS MJC 31 VETERANS D4B du 14/12/2025**

19/11/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **PROVINS MJC** pour disputer la rencontre le 30/11/2025 au lieu du 14/12/2025

**DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE OZOUER LE VOULGIS****MATCH 54688848 CRECY FC 35 – LOGNES 35 +45 ANS B du 14/12/2025**

10/12/2025-Demande d'inversion Via FOOTCLUBS du club de **LOGNES** pour disputer la rencontre à LOGNES au lieu de CRECY LA CHAPELLE

**EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE CRECY FC****MATCH 54385554 GATINAIS VL 21 – CPSP 22 U16 D3F du 14/12/2025**

04/11/2025-Demande d'inversion Via FOOTCLUBS du club de **GATINAIS** pour disputer la rencontre à Provins au lieu de Souppes s/ Loing

**DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE CPSP****MATCH 53549939 FONTAINEBLEAU 21 – BRIARD SC 21 U18 D1 du 14/12/2025**

10/12/2025-Demande de modification de d'horaire Via FOOTCLUBS du club de **FONTAINEBLEAU** pour disputer la rencontre à 17h00 au lieu de 12h00

**Considérant l'article 10.3 du RSG**

– En cas de demande de changement d'horaire par le club recevant avant le mardi soir précédent la rencontre, les horaires suivants seront validés directement par le District.

Si la demande intervient après le mardi, l'accord du club visiteur est demandé.

### **DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE BRIARD SC**

11/12/2025-Demande de modification de date et d'horaire Via FOOTCLUBS du club de **FONTAINEBLEAU** pour disputer la rencontre le 01/03/2026 à 15h00 au lieu du 14/12/2025 à 12h00

**EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE BRIARD SC**

### **MATCH 53550362 PLAINE/CLAYE 23 – CHAMPS FFC 21 U18 D2B du 14/12/2025**

11/12/2025-Demande de modification de date Via FOOTCLUBS du club de **PLAINE FRANCE** pour disputer la rencontre le 08/02/2026 au lieu du 14/12/2025

**EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE CHAMPS FFC**

### **MATCH 53550363 PONTAULT UMS 21 – VILLEPARISIS 21 U18 D2B du 14/12/2025**

En raison de l'organisation de la rencontre du 1<sup>er</sup> Tour Fédéral de Coupe Gambardella le dimanche 14/12/2025 opposant l'équipe de Pontault UMS 21 (D2B) et l'équipe de Chantilly 21 évoluant en R1.

**Par ces motifs, la Commission décide de reporter la rencontre au 21/12/2025**

### **MATCH 53550455 FONTAINEBLEAU 22 – VAUX ROCHELLE 21 U18 D2C du 14/12/2025**

11/12/2025-Demande de modification de date Via FOOTCLUBS du club de **FONTAINEBLEAU** pour disputer la rencontre le 01/03/2026 au lieu du 14/12/2025

**EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE VAUX ROCHELLE**

### **MATCH 54685948 PONTAULT PORT 21 – VAL D'EUROPE 22 U18 D3B du 14/12/2026**

09/12/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **VAL d'EUROPE** pour disputer la rencontre le 08/02/2026 au lieu du 14/12/2025

**DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE PONTAULT PORTUGAIS**

### **MATCH 53549939 FONTAINEBLEAU 1 – CLAYE S. 2 SENIORS D1 du 14/12/2025**

11/12/2025-Demande de modification de date et d'horaire Via FOOTCLUBS du club de **FONTAINEBLEAU** pour disputer la rencontre le 01/03/2026 à 15h00 au lieu du 14/12/2025 à 17h00

**EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE CLAYE SOUILLY**

### **MATCH 53540800 BUSSY FC 1 – PONTAULT UMS 1 SENIORS D2A du 14/12/2025**

04/12/2025-Demande de modification de date Via FOOTCLUBS du club de **PONTAULT UMS** pour disputer la rencontre le 21/12/2025 au lieu du 14/12/2025

**EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE BUSSY**

### **MATCH 53541965 NANTEUIL 1 – PLAINE France 1 SENIORS D3B du 14/12/2025**

10/12/2025-Demande de modification de date et d'horaire Via FOOTCLUBS du club de **NANTEUIL** pour disputer la rencontre le 13/12/2025 à 18h00 au lieu du 14/12/2025 à 15h30

**EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE PLAINE France**

### Week-end du 20 et 21 décembre 2025

### **MATCH 53545206 BRIE FC 31 – MCG 31 VETERANS D2A du 21/12/2026**

09/12/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **MCG** pour disputer la rencontre le 08/03/2026 au lieu du 21/12/2025

Considérant que le 08/03 est la date prévue pour le tour 4 (1/8e de Finale) de la Coupe 77 Vétérans, l'équipe de MCG étant encore en lice.

**DEMANDE REFISEE PAR LA COMMISSION**

09/12/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **MCG** pour disputer la rencontre le 29/03/2026 au lieu du 21/12/2025

**EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE BRIE FC**

### **MATCH 53546093 CHELLES 32 – CESSON 31 VETERANS D3B du 14/12/2026**

05/12/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CESSON VSD** pour disputer la rencontre le 11/01/2026 au lieu du 21/12/2025

**DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE CHELLES**

**MATCH 54688701VILLEPARISIS 35 – FC LE PIN 35 +45 ANS A du 21/12/2026**

09/12/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **VILLEPARISIS** pour disputer la rencontre le 22/03/2026 au lieu du 21/12/2025

**EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE FC LE PIN**

**MATCH 54697653 MORET VENEUX 22 – DAMMARIE FC 1 SENIORS D3F du 21/12/2026**

28/11/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **DAMMARIE FC** pour disputer la rencontre le 18/01/2026 au lieu du 21/12/2025

**EN ATTENTE REPONSE DU CLUB MORET VENEUX**

Week-end du 10 et 11 janvier 2026

**MATCH 53545389 CHEVRY 31 – BOMBONNAISE 31 VETERANS D2C du 14/12/2025**

08/12/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **BOMBONNAISE** pour disputer la rencontre le 22/02/2026 au lieu du 11/01/2026

**EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE CHEVRY**

Week-end du 17 et 18 janvier 2026

**MATCH 53546337 GATINAIS VL 31 – HERICY VS 31 VETERANS D3C du 18/01/2026**

19/11/2025-Demande d'inversion Via FOOTCLUBS du club de **GATINAIS** pour disputer la rencontre à Vulaine s/ seine au lieu de Souppes s/ Loing

**DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB D'HERICY**

Week-end du 07 et 08 fevrier 2026

**MATCH 53548479 COURTRY ACAD. 21 – MONTEREAU 22 U14 D3C du 07/02/2026**

12/11/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 17/01/2026 à 17H15 au lieu du 07/02/2026 à 15h30

*Avis favorable de la Commission, accord du club Dammarie FC pour le report de la rencontre du 17/01/2026 au 10/01/2026*

**EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE MONTEREAU**

Week-end du 14 et 15 fevrier 2026

**MATCH 54689962 MISY VILLENEUVE 35 – BAGNEAUX N.35 +45 ANS-F du 15/02/2026**

16/11/2025-Demande d'inversion Via FOOTCLUBS du club de **BAGNEAUX** pour disputer la rencontre à St Pierre les Nemours au lieu de Villeneuve la Guyarde

**EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE MISY VILLENEUVE**

Week-end du 21 et 22 mars 2026

**MATCH 53548494 COURTRY ACAD. 21 – BRIARD SC 22 U14 D3C du 21/03/2026**

\*19/11/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 07/02/2026 à 17H15 au lieu du 21/03/2026 à 15h30

*Avis favorable de la Commission, accord du club Dammarie FC pour le report de la rencontre du 17/01/2026 au 10/01/2026*

*Sous réserve de l'accord du club Montereau pour le report de la rencontre du 07/02/2026 au 17/01/2026*

**ACCORD DU CLUB DE BRIARD SC**

Week-end du 11 et 12 avril 2026

**MATCH 53548502 COURTRY ACAD. 21 – HERICY 21 U14 D3C du 11/04/2026**

03/12/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 28/03/2026 au lieu du 11/04/2026  
**DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB D'HERICY**

### Week-end du 16 et 17 mai 2026

#### **MATCH 53548512 COURTRY ACAD. 21 – LIEUSAINT 22 U14 D3C du 16/05/2026**

03/12/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 18/04/2026 à 13H00 au lieu du 16/05/2026 à 15h30  
**EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE LIEUSAINT**

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

#### **DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,**

« ... Article 10 – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

## **SUSPENSION DE TERRAINS**

### **Club de VILLIERS ST GEORGES**

#### **Suite à la décision de la Commission Départementale de Discipline du 19/11/2024**

#### **« ... Match 54697527 FC Villiers 1 – Vaux La Rochette 1 Seniors D3D du 05/10/2025**

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F. et l'annexe 1 du Règlement Sportif Général du District 77 de Football.

(.../...)

**La Commission décide, au surplus, d'infliger UN (1) match ferme de suspension de terrain au club de FC Villiers St. G. pour manquement à la sécurité des terrains en vertu des articles 2.1 et 4.1.1 du Règlement disciplinaire.**

(.../...) ... »

Considérant que la prochaine rencontre de l'équipe Seniors 1 de Villiers-Saint-Georges est programmée le 07/12/2025 ;

Considérant que la proximité entre la date de décision et celle de cette rencontre est trop réduite, La Commission décide de ne pas appliquer la sanction sur cette rencontre.

Par ces motifs, la Commission informe le club de Villiers-Saint-Georges que la sanction sera applicable lors de la prochaine rencontre à domicile prévue :

- Le 11/01/2026 – Coupe 77 Seniors – Villiers St Georges 1 – Courtry Academie 1

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **VILLIERS ST GEORGES**

« **40.7 - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle(s) la sanction devra être purgée.**

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,  
b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »